

Peine capitale

Mais il serait juste également d'ajouter que ce même Dieu a prévu la sanction capitale pour celui qui enfreindrait ce précepte. Car au livre de la *Genèse*, au chapitre 9, au verset 6, on peut lire ceci:

Quiconque aura versé le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé car Dieu a fait l'homme à son image.

Si quelqu'un mène en captivité, il sera mené en captivité; si quelqu'un tue par l'épée, il faut qu'il soit tué par l'épée.

Et je pourrais continuer indéfiniment, mais je cite ces textes tout simplement pour vous faire comprendre que la Bible n'est pas opposée à la peine capitale. Certes, je comprends très bien que le respect de la vie n'est pas l'apanage des Chrétiens: c'est un principe qui vaut pour tous. De toute façon, on conviendra avec moi que les principes chrétiens ne sont pas un caprice d'une religion en particulier. Mais pour tout cela, je considère donc que le gouvernement fédéral se doit de rétablir la peine capitale et que, lorsque la preuve est faite qu'il y a eu une action délibérée et réfléchie de la part du meurtrier, la peine capitale doit être appliquée. Mais je conviens qu'il est parfois très difficile de prouver la délibération dans l'acte, étant donné que cela dépend de nombreux facteurs, mais lorsque les crimes sont commis avec préméditation, la peine capitale doit être appliquée.

Car depuis que la peine capitale n'est plus appliquée, les meurtres sont plus nombreux. Les criminels savent très bien qu'ils risquent beaucoup moins. En effet, il est habituellement facile de constater que les avocats essaient de faire transformer une accusation de meurtre qualifié en accusation de meurtre simple, ou bien les coupables bénéficient de la clémence du Cabinet.

Monsieur le président, je pense sincèrement que quiconque tue délibérément doit payer de sa vie un crime si grave que personne sur cette terre n'a le droit d'attenter à la vie de son prochain, et celui qui s'aventure à le faire devrait le faire au risque de sa vie, la sienne.

Si le gouvernement actuel réussit à faire abolir définitivement la peine capitale au pays, comme c'est son désir, il ne reste plus qu'à croire que le droit réside dans le pouvoir de l'individu; que la justice penche du côté du plus fort et qu'en définitive, la force prime le droit. Avant de terminer mon exposé, je voudrais faire remarquer que nous sommes probablement les grands responsables du fait que les meurtriers sont devenus des bêtes sauvages. Au fait, plusieurs le sont devenus après avoir purgé de longues peines de prison, et surtout après avoir croupi trop longtemps à cause de notre égoïsme.

De cette manière, ces hommes ont dû se révolter et prendre les seuls moyens à leur disposition pour obliger la société à s'occuper d'eux. L'homme vit dans une société dépourvue de perfection à cause de ses institutions, de sa structure et de ses inégalités qui, avec le temps, et les moyens qu'elle utilise, finit par le rendre autre que ce qu'il était naturellement ou idéologiquement destiné à être. La société malade dans laquelle nous vivons lui impose une façon de vivre en commun, elle lui inculque des lois qui sont nées d'un comportement général et, par la même occasion, elle lui impose des idées qui deviendront plus tard les moyens d'actions qu'il utilisera pour manifester contre elle. Alors que cet homme est devenu conscient du fait qu'il est le robot de cette société, un être imparfait comme elle, un être tout à fait différent de ce qu'il voulait ou voudrait être, il ne peut rien faire de tangible pour changer sa situation sans être contraint à une sanction qui l'obligerait à payer ses torts, à réparer ses mauvaises actions contre la société.

[M. Allard.]

Certes, il est important de se demander quelle attitude il faut adopter à l'égard des meurtriers. Mais, peut-être avant d'en arriver là, on pourrait se demander pourquoi il en existe des meurtriers, des assassins, des voleurs, car une chose est certaine, celui qui tue son semblable n'est pas devenu assassin du jour au lendemain. Non, monsieur le président, ceci dépend de notre société qui prône le principe du laissez-faire, du laisser-aller. A cet effet, je voudrais citer quelques passages d'un article publié dans *La Presse* dernièrement et qui était signé par Suzanne et François Desmarais, et je cite:

La cause profonde qui permet à la criminalité de proliférer, particulièrement chez les jeunes, c'est qu'on a rejeté toutes les valeurs morales.

Ceci a généré la violence, la désunion dans les familles, l'amour libre, la prétendue «libération» de la sexualité, l'alcool et la drogue. Tout ceci fortement alimenté par la radio, la T.V., le cinéma, les journaux et les revues quand ce n'est pas par les lois elles-mêmes.

Et plus loin, monsieur le président, on peut lire ceci:

Et quand on parle de la responsabilité des pouvoirs publics, c'est là qu'elle devrait d'abord s'exercer. Certes, il faut se protéger dans l'immédiat, mais parallèlement, il faut aller à la racine du mal et tâcher d'apporter des réformes qui s'imposent. On laisse le mal se répandre, et ensuite, on veut le contrer par des lois souvent arbitraires.

En effet, monsieur le président, avec le projet de loi que l'honorable solliciteur général du Canada (M. Allmand) nous a présenté, c'est exactement cela que le gouvernement fédéral tente de faire. Car une fois que les meurtriers auront purgé leur peine, que feront-ils? A l'heure actuelle, les prisons sont remplies et que fait le gouvernement fédéral sur le plan pratique au point de vue de la réhabilitation?

Que deviennent les détenus une fois sortis de prison? Quelle chance leur reste-t-il de réintégrer la société dans laquelle nous vivons avec le dossier qu'ils traînent à leur suite pour le reste de leur vie? Je sais cela par expérience, et cela je l'ai dit au début de mon exposé, en tant qu'explicier, qu'il ne se fait à peu près rien dans les pénitenciers et les prisons pour donner aux détenus un regain de vie. Au contraire, il arrive très souvent que des détenus sont des mois sans recevoir la visite d'un travailleur social et si, en plus de cela, il est délaissé par sa femme, ses enfants, ou si vous voulez, par sa famille, comment espérez-vous, monsieur le président, que ce détenu puisse réintégrer facilement cette société, comme je l'ai dit tantôt, qui est très malade? Je regrette sincèrement qu'un tel état de chose existe sur le plan humain, mais en réfléchissant davantage, je comprends très bien l'opinion de Pat Devlin, le pensionnaire du pénitencier de Joyceville en Ontario, auquel j'ai fait allusion il y a quelques minutes.

Monsieur le président, en guise de conclusion, je voudrais citer une lettre d'un M. S. C. B. Robinson, de Gananoque, en Ontario, qui résume, je pourrais dire, très bien, les raisons pour lesquelles je me déclare en faveur du maintien de la peine capitale et je cite:

La valeur de la vie est une leçon fondamentale de caractère, de raison et de bon sens, que l'on devrait enseigner à la maison, à l'église, à l'école et à travers toute une série de contacts sociaux. Et l'État devrait, en dernier recours, l'enseigner à ceux qui ne l'auraient pas comprise et qui commettent des meurtres prémédités. A ce stade-là, il faudrait souligner de façon compréhensible la valeur de la vie et l'exprimer en la comparant à la propre vie de l'assassin—en d'autres mots, la valeur de la vie de la victime devrait être égale à celle du meurtrier.

La peine capitale est une idée repoussante, mais la société devient absurde quand elle permet à un meurtrier d'assassiner un fonctionnaire de l'État, de battre à mort un enfant, ou de descendre des passants innocents en sachant très bien qu'il n'aura pas à donner sa propre vie en échange.

Bon nombre de nos hommes politiques soutiennent que la peine capitale est tellement rebutante qu'ils ne peuvent pas s'associer à sa mise en œuvre, et pourtant ils déclarent qu'elle n'est pas assez repous-